

Le camp d'étrangers de Guermantes

Demande d'informations du 12 septembre 1940 au sujet de l'installation d'un camp d'étrangers à Guermantes

JR/E.V. II/9/40

Cabinet

Ministère du Travail

République Française

Direction Générale
du Travail
et de la Main-d'Oeuvre

13 SEPT 1940
CABINET DU PRÉSIDENT

Paris, le 12 SEP 1940 - 19

3ème Bureau

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AU TRAVAIL
à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

MELUN

9

Il m'a été signalé qu'un camp d'étrangers serait installé à Guermantes (Seine-et-Marne).

Je vous serais obligé de me fournir, dans le plus bref délai, toutes précisions utiles sur la nature exacte de ce camp.

Vous voudrez bien m'indiquer, notamment;

1°- la nationalité des étrangers qui y sont internés et le motif de cet internement;

2°- les conditions d'organisation de ce camp.

Pour le Ministre et par autorisation
Le Directeur Général
du Travail et de la Main-d'Oeuvre

H. P. Meunier
Président du conseil municipal
fait le 14.9.40

Le Sous-Directeur, Chef du 3^e Bureau

[Signature]

Le camp d'étrangers de Guermantes

Courrier du préfet de Seine-et-Marne au sujet du camp de Guermantes, le 5 octobre 1940

CB/LL

5 Octobre 1940.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat
à la Production Industrielle et au Travail

Par dépêche du 12 Septembre, vous avez bien voulu me demander de vous adresser tous renseignements utiles sur un camp d'étrangers installé à GUERMANTES.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que fin Juillet dernier, les autorités allemandes décidèrent de grouper dans une propriété appartenant à M. de KERVEGUEN, tous les ressortissants étrangers ayant quitté leur résidence dans les départements occupés et errant sur les routes au cours de l'exode.

Cette propriété qui comprend un corps de bâtiment à deux étages, des communs et un grand parc, est située sur le territoire de la commune de CONCHES, à la limite de cette commune et de celle de GUERMANTES.

750 ressortissants étrangers de toutes nationalités : polonais, italiens, tchécoslovaques, cubains, yougoslaves, réfugiés politiques espagnols furent hébergés dans ce camp qui a commencé à fonctionner le 3 Août. Au début, selon les autorités allemandes, ces étrangers n'auraient été réunis que pour recevoir provisoirement la nourriture et le gîte en attendant leur retour au lieu de leur résidence ou leur rapatriement dans leur pays d'origine, suivant leurs désirs.

Depuis, d'autres étrangers qui résidaient dans les environs de GUERMANTES et qui désiraient retourner dans leur pays natal, ont été également admis dans ce camp avec leur famille.

Après une visite médicale de tous les réfugiés, les autorités allemandes auraient transporté en Allemagne ceux reconnus aptes physiquement aux travaux de culture, ne laissant à GUERMANTES que les plus faibles et les malades. Des affiches contenant des offres de travail pour des ouvriers spécialistes ont été aussi placardées, et ceux des réfugiés qui remplissaient les conditions exigées autant physiques que professionnelles sont partis. Tout récemment encore, les réfugiés se trouvant au camp ont subi une nouvelle visite médicale au cours de laquelle

Le camp d'étrangers de Guermantes

ont été sélectionnés les hommes les plus robustes et les mieux constitués en vue de leur emploi ultérieur en Allemagne.

Actuellement, 441 réfugiés se trouvent encore à GUERMANTES, dont 423 de nationalité polonaise. Il y aurait environ 80 à 100 femmes et 160 enfants de 1 à 13 ans.

Les réfugiés espagnols, tous républicains, qui avaient été hébergés dans ce camp, ont été dirigés il y a quelques jours sur le camp de réfugiés de NOISIEL au lieu dit "Le Buisson", en attendant leur départ pour le Mexique. Dans ce même camp ont été transportés également une partie des femmes et enfants de nationalité polonaise dont les maris et pères sont partis travailler en Allemagne.

La police du camp est assurée par un Officier et des militaires allemands qui sont secondés dans cette surveillance par des gardes mobiles français.

Le service du ravitaillement qui était assuré jusque vers la fin du mois d'Août par les services de l'assistance Nationale-Socialiste, l'est depuis par les soins de la Préfecture avec la collaboration du Maire de GUERMANTES. La cuisine est préparée par les réfugiés.

Un major militaire français est chargé du service sanitaire, aidé par une infirmière chef et 14 infirmières de la Croix-Rouge française.

Actuellement, on ne peut dire que les étrangers se trouvant dans le camp y soient internés; ils sont assujettis à certaines mesures de police intérieure, mais bénéficient d'une assez grande liberté. Ils obtiennent avec facilité des autorisations d'aller et venir au dehors.

Des renseignements recueillis, le camp devait être supprimé le Samedi 21 Septembre dernier et les réfugiés devaient être dirigés sur le camp de la Guette, commune de VILLENEUVE-St-DENIS, dans une propriété du Baron Edouard de ROTHSCHILD. Par suite d'un retard d'installation intérieure de ce dernier camp, la fermeture de celui de GUERMANTES a été remise à une date ultérieure et prochaine.

J'ajoute que je fais procéder actuellement à une enquête précise avec confection de notices individuelles sur chacun des réfugiés du camp de GUERMANTES.

Le Préfet,